

IMAGIERS ET IMAGINAIRES DE NOS



ESPACES COMMUNS



Association La Maison de l'illustration de Sarrant – Association Ligne de Mire
Communauté de communes Bastides de Lomagne

PRÉSENTATION

Cette résidence d'artiste vise à accueillir un.e ou des artiste(s) en résidence autour des villages de Cologne et de Sarrant (Gers). Elle doit permettre la rencontre entre artiste(s) résident(s), œuvre(s) et habitants du territoire de la Communauté de communes Bastides de Lomagne. Les liens uniques qui seront tissés au cours de cette résidence aboutiront à des réalisations artistiques dont le processus de création sera l'occasion de partages de pratiques et d'échanges entre différents publics.

Ce projet de résidence d'éducation artistique et culturelle est construit par l'association La Maison de l'illustration de Sarrant (LaMIS), l'association Ligne de Mire installée à Cologne et la Communauté de communes Bastides de Lomagne. Il est coordonné par LaMIS.

DOMAINE ARTISTIQUE

Le domaine artistique privilégié est l'illustration au sens large (dessin, graphisme...), mais la proposition peut être plus vaste et intégrer d'autres champs artistiques.

THÉMATIQUE

Le thème retenu pour cette résidence de territoire est celui des espaces communs, d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Il s'agira d'explorer les mémoires, les espaces et les rêves des habitants du territoire, plus particulièrement autour des anciens commerces et boutiques de Cologne et d'une maison disparue à Sarrant.

LIEUX

Secteur sud-est de la Communauté de communes Bastides de Lomagne (Gers), autour des communes de Cologne et de Sarrant.

CALENDRIER

Automne 2025 > printemps 2026 ; en trois ou quatre temps.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

7 septembre 2025.

SOMMAIRE

3 CONTEXTE

4 CONTOURS DE LA RÉSIDENCE

7 MODALITÉS PRATIQUES

9 PROCÉDURE DE CANDIDATURE

10 CONTACT

CONTEXTE

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

La Drac Occitanie impulse une dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux, avec une attention particulière portée à la jeunesse.

La résidence de territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire. Il s'agit d'une résidence d'éducation artistique et culturelle et non d'une résidence de création.

La résidence de territoire s'apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisées dans la circulaire du Ministère de la Culture et de la Communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences. La résidence de territoire est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants. La résidence de territoire vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics.

COMMANDITAIRES DE LA RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

La Maison de l'Illustration de Sarrant (LaMIS)

La Maison de l'Illustration de Sarrant, créée en 2017, est une association dédiée à l'illustration et aux artistes illustrateur.ices. Elle dispose d'une espace d'exposition et propose tout au long de l'année des activités et animations pour tous les publics.

Elle porte le projet « Terre d'illustration » à l'échelle de la Communauté de communes Bastides de Lomagne et au-delà. Elle coordonne ce projet de résidence de territoire.

L'association Ligne de Mire

Ligne de Mire a pour objet de soutenir et diffuser la création artistique contemporaine, de favoriser et promouvoir des activités artistiques et culturelles dans le domaine des arts visuels contemporains. Elle se manifeste principalement dans les locaux de la Nouvelle Galerie à Cologne.

La Communauté de communes Bastides de Lomagne

La Communauté de communes Bastides de Lomagne, qui souhaite développer sa politique en faveur du livre et de la lecture, se dote d'un Schéma de développement de la lecture publique intercommunal (dispositif Contrat Territoire Lecture 2025-2027) et coordonne la création d'un Réseau Livre lectures Illustration sur le territoire. Elle soutien et accompagne également le projet « Terre d'illustration » contribuant au rayonnement de cette discipline artistique et culturelle à l'échelle communautaire. Elle est donc partie prenante de cette résidence de territoire.

QUELQUES ACTEURS CULTURELS ET SOCIAUX DU TERRITOIRE

Les médiathèques

de Cologne et de Sarrant, et le réseau de lecture publique de la Communauté de communes Bastides de Lomagne.

La librairie-Tartinerie

Installée à Sarrant depuis 2000, la Librairie-Tartinerie a construit sa spécificité par son engagement dans l'appui aux projets liés à la littérature et à la richesse de son programme d'animation. Considérant que le livre est un fabuleux outil d'éducation populaire, c'est une structure au service du développement de la lecture en milieu rural et un lieu de rencontres autour du livre.

La Micro-folie de Sarrant

« Micro-folie » est un réseau de musées numériques porté par La Villette et le Ministère de la Culture. La Micro-folie de Sarrant, ouverte en 2021, est un espace de vie et d'échanges culturels. La culture et le numérique sont liés pour familiariser petits et grands à l'art, au travers d'activités interactives et innovantes.

Le collectif Les Ateliers Charrette

Collectif d'illustrateur·ices basé à Sarrant. Leur champ d'action se définit au niveau artistique, culturel et éducatif, à la fois en développant leurs pratiques personnelles, en répondant à des commandes d'illustrations et de graphisme en solo ou en groupe, et en animant des ateliers artistiques auprès de divers publics du territoire.

L'association Arcolan

L'association gère le centre social de la Communauté de communes Bastides de Lomagne. C'est une structure de proximité qui veille à l'accueil des personnes et des familles et à la mixité sociale avec une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés.

Le Comptoir des Colibris

Restaurant solidaire d'utilité sociale et entreprise d'insertion agréée par la Direccte, le Comptoir des Colibris travaille avec des fournisseurs et producteurs locaux. Lieu alternatif et de partage, il participe à dynamiser le territoire au travers d'actions citoyennes, de projets de territoire et de rendez-vous culturels.

CONTOURS DE LA RÉSIDENCE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Cette résidence de territoire doit :

- permettre la participation au processus créatif de publics éloignés de l'offre culturelle ;
- favoriser la créativité artistique collaborative entre le(s) artiste(s) résident(s) et les habitants

du territoire afin de créer des œuvres uniques ;

- soutenir la création artistique et permettre de faire rayonner l'illustration comme un marqueur fort du territoire ;
- promouvoir l'illustration en tant que vecteur de découverte culturelle ;
- renforcer les liens entre les habitants du territoire en utilisant l'illustration comme des langages universels pour faciliter la participation citoyenne et la réflexion collective ;
- créer des espaces de dialogues intergénérationnels en utilisant l'illustration.

Avec l'appui des acteurs culturels, éducatifs et sociaux, les artistes sillonneront une partie du territoire de la Communauté de communes Bastides de Lomagne, autour de Cologne et de Sarrant, pour aller vers tous les publics. L'itinérance est un prérequis essentiel au projet. La résidence comptera des temps de création pour le(s) artiste(s) résident(s), des temps de médiation auprès de différents publics, des temps de pratiques communes et des temps de restitution et de rencontres.

THÉMATIQUE

La résidence de territoire autour des « Imagiers et imaginaires de nos espaces communs » est la première étape d'un travail pluriannuel autour de la thématique des espaces communs en Bastides de Lomagne et d'une approche sensible des espaces vécus.

Ce premier acte se concentrera sur les villages de Cologne et de Sarrant qui possèdent un important patrimoine témoignant de leur histoire et de leurs évolutions depuis le Moyen Âge. Sarrant est un village circulaire organisé autour de son église et fermé par une enceinte fortifiée dont subsiste une imposante tour-porte. Cologne est une bastide au plan quasiment orthogonal organisé autour d'une place de marché où se dresse une halle. Ce patrimoine est en renouvellement permanent, des édifices disparaissent, d'autres voient le jour, la plupart sont transformés pour répondre aux nouvelles envies et manières d'habiter.

Dans ces villages, les boutiques constituent une interface entre les espaces publics et les espaces privés que sont les maisons. On s'y croise au moins, on y échange souvent, on s'y rencontre parfois. Elles ont évolué ; beaucoup moins nombreuses qu'autrefois, on retrouve leur trace dans les archives, sur les photographies anciennes, dans la mémoire des habitants. Les populations qui fréquentent ces espaces communs évoluent elles aussi et leurs aspirations peuvent être plurielles. Des imaginaires différents parfois se confrontent, entre des populations anciennes attachées à leur patrimoine bâti et de nouveaux venus qui proposent d'investir les lieux avec d'autres formes d'attachements. Dans ce contexte où les populations et les bâtiments se renouvellent, se pose la question de la rencontre entre les manières d'habiter des uns et des autres, les envies pour un futur commun. Au-delà de cohabiter, comment trouver des voies pour vivre ensemble ?

Cette résidence de territoire propose d'explorer les espaces communs de Sarrant et de Cologne, d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Il s'agira d'explorer les mémoires, les espaces et les rêves des habitants du territoire. Des rencontres permettront de réfléchir collectivement sur les manières d'habiter ensemble. La question de la place des jeunes dans l'espace public pourra être posée, tout comme celle de la place des personnes âgées.

Le ou les artiste(s) résident(s) seront invités à interroger plus particulièrement deux sujets en lien avec les problématiques actuelles du territoire :

- à Cologne, il s'agira de travailler dans la continuité des recherches réalisées sur les commerces de la bastide par l'artiste Lilie Pinot à l'automne 2024 dans le cadre d'une résidence portée par l'association Ligne de Mire. Grâce à une véritable enquête auprès des Colonnais, elle a rassemblé de nombreuses photographies issues d'albums de familles, mais aussi des cartes postales et des fonds photographiques conservés notamment aux archives départementales. Malgré cela, aucune trace visuelle n'a pu être retrouvée pour certains commerces. Il s'agira d'explorer la mémoire des habitants et les imaginaires, et de tenter de « donner à voir » ces commerces disparus, fantômes des archives ;
- à Sarrant, il s'agira de travailler autour de la destruction d'une maison importante sur le flanc sud du village et d'envisager la période transitoire avant la reconstruction comme un temps propice à l'imagination. Il s'agira d'explorer les envies et les rêves des habitants, et de « donner à voir » ce que pourrait être cet espace rendu vacant temporairement par la disparition d'une maison. L'idée n'est pas de penser un véritable projet pour cet espace, il existe déjà, mais de laisser libre court à l'imaginaire et d'utiliser ce temps et cet espace comme support de réflexion sur la manière d'habiter les lieux ensemble.

Dans le cadre de cette résidence, l'œuvre créée devra donc pouvoir constituer un diptyque dont une partie sera présentée à Cologne et l'autre Sarrant. L'œuvre pourra être plurielle et itinérante. Elle devra s'inscrire dans la durée et être visible autant que possible dans l'espace public ou dans des espaces ouverts au public. Cependant, les villages de Sarrant et de Cologne possédant des édifices protégés au titre des Monuments historiques, toute proposition pérenne en cœur de village devra faire l'objet d'un accord préalable de l'Architecte des bâtiments de France.

CHAMP ARTISTIQUE

Le domaine artistique privilégié est l'illustration au sens large (dessin, graphisme...), mais la proposition du ou des artiste(s) peut être plus vaste et intégrer d'autres champs artistiques. L'œuvre créée devra pouvoir constituer un diptyque dont une partie sera présentée à Cologne et l'autre à Sarrant. Elle pourra être plurielle et itinérante.

PUBLICS

Au cours de la résidence l'artiste ou les artistes proposeront des moments de médiation autour de leur travail pour permettre à différents publics de se familiariser avec le processus de création et les pratiques artistiques. L'acte de création se fait, autant que possible, avec les publics participants.

Les publics privilégiés sont :

- le public scolaire (écoles de Cologne, Sarrant et Saint-Georges) ;
- les jeunes hors temps scolaire (ALAE et ALSH de Cologne, club Ado de Mauvezin) ;

- le conseil municipal des jeunes de Cologne ;
- les seniors (Centre social Arcolan) ;
- le grand public lors d'atelier et de médiation ouverts à tous à Cologne et à Sarrant.

COMMUNICATION

La communication autour du projet est assurée par les trois partenaires (LaMIS, Ligne de Mire et la Communauté de communes Bastides de Lomagne).

Les supports sont réalisés à partir de visuels fournis par les graphistes des Atelier Charrette installés à Sarrant.

Les supports de communication comprennent :

- un dossier de presse
- des documents imprimés (affiches, flyers, etc.)
- des supports destinés aux réseaux sociaux des partenaires du projet (Instagram et Facebook)

MODALITÉS PRATIQUES

ACCOMPAGNEMENT DE L'ARTISTE OU DES ARTISTES

Un comité de pilotage assurera la construction et le suivi du projet de création et de médiation culturelle et artistique. Il se composera du ou des artiste(s) résident(s), d'un représentant de la Drac Occitanie, de représentants de la Communauté de communes Bastides de Lomagne, d'un représentant du Pays Portes de Gascogne, de représentants des associations LaMIS et Ligne de Mire.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

 Automne 2025 : premier temps d'immersion d'une semaine.

À définir avec les partenaires du projet, ce temps a pour objectif la rencontre entre artiste(s) et structures et personnes ressources du territoire afin de préciser le projet et de définir les étapes de la résidence et les modalités d'actions avec les différents partenaires.

 Hiver 2025-2026 : période de résidence, 6 semaines à répartir en deux ou trois séjours.

La présence du ou des artiste(s) sur le territoire doit être visible. Il(s) doivent intervenir auprès des

différents publics et des partenaires identifiés lors du premier temps. Les actions proposées seront variées et prendront place dans différents lieux du territoire.

► Automne 2026 : temps de restitution d'une semaine.

Ce temps de rencontre et de convivialité comprendra la présentation et la médiation autour des œuvres réalisées.

ACCUEIL

► Logement

Le(s) artiste(s) résident(s) sont logés à Cologne et/ou à Sarrant selon les périodes de la résidence.

► Atelier

Le(s) artiste(s) bénéficient d'un atelier d'artiste à LaMIS. Il(s) peuvent aussi utiliser l'atelier partagé (petit matériel, imprimante, presse, insoleuse, etc.).

L'atelier partagé de LaMIS peut aussi accueillir du public et donc être l'un des lieux d'actions pendant la résidence.

► Espaces d'exposition

L'espace d'exposition de LaMIS peut être mis à disposition du ou des artiste(s) de manière temporaire et selon un calendrier à définir.

Le village de Sarrant dispose d'une Micro-folie, musée numérique, qui pourra être mis à disposition du ou des artiste(s) dans le cadre de cette résidence.

► Mobilités douces

Un ou des vélo(s) à assistance électrique pourront être mis à disposition du ou des artiste(s) s'ils le souhaitent afin de favoriser les mobilités douces entre les deux lieux de la résidence (distance Cologne-Sarrant = 7,5 km).

Cependant, un véhicule est indispensable pour se déplacer sur le territoire.

► Indications budgétaires

Bourse de résidence : 8 000 € TTC. Si la résidence concerne un collectif d'artistes, la bourse est à partager entre les membres du collectif.

Cette bourse comprend :

- les honoraires artistiques pour la création ;
- les honoraires de médiation pour la réalisation des ateliers et des rencontres ;
- les frais de déplacement jusqu'au lieu de résidence (au maximum 5 aller-retour pour l'ensemble de la résidence) ;
- les frais de déplacements sur le territoire pendant les temps de résidence ;
- les frais de repas ;
- l'achat du matériel nécessaire aux réalisations artistiques et aux ateliers.

Le montant total de la résidence s'élève à 10 000 € TTC. Il comprend, outre la bourse de résidence déjà évoquée :

- l'hébergement ;
- les frais annexes liés aux rencontres avec les publics ;
- les frais de communication (conception, impression, diffusion) ;

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

PROFIL DES CANDIDATURES

La résidence s'adresse aux artistes professionnel.le.s dans le champ de l'illustration domicilié.e.s hors du territoire de la Communauté de communes Bastides de Lomagne, ayant un numéro de SIRET.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le comité de sélection portera une attention particulière aux projets qui :

- favoriseront les interactions avec les publics, seront propices au développement des sensibilités, au questionnement individuel et collectif ;
- prendront en compte le territoire et son identité, les espaces communs dans toutes leurs dimensions ;
- s'inscriront dans la durée et pourront être visibles autant que possible dans l'espace public ou dans des espaces ouverts au public.

Les critères suivants seront pris en compte :

- capacité de médiation, d'échanges et de dialogue avec les publics et les acteurs du territoire ;
- volonté de partager des idées, des pratiques, des visions du monde ;
- approche sensible, personnelle et artistique du projet ;
- pertinence de la relation avec la thématique développée ;
- dimensions originale et inédite de la proposition.

PROCÉDURE

Date limite du dépôt des candidatures : 7 septembre 2025.

Le comité de sélection se réserve le droit de rencontrer les candidats par visio-conférence avant la délibération finale.

Comité de sélection : mi-septembre 2025.

Communication des résultats : au plus tard le 30 septembre 2025.

JURY

Représentants de la Drac Occitanie
Représentants du Pays Portes de Gascogne
Représentants de la Communauté de communes Bastides de Lomagne
Représentants de la Mairie de Cologne
Représentants de la Mairie de Sarrant
Représentants de l'association La Maison de l'Illustration de Sarrant
Représentants de l'association Ligne de Mire

PIÈCES À FOURNIR

Le dossier doit être constitué des documents suivants :

- Un CV pour chaque artiste, comprenant notamment son n° SIRET/Maison des artistes ;
- Un portfolio pour chaque artiste (15 pages maximum) ;
- Une note d'intention décrivant le projet et les actions de médiations envisagées au cours de la résidence (3 pages maximum), tout document graphique complémentaire venant illustrer le projet est le bienvenu ;
- Un calendrier prévisionnel.

Les pièces constituant le dossier doivent être rassemblées en un seul fichier au format PDF, nommé NOM_Titre-projet_CCBL_2025. Le dépôt du dossier se fait exclusivement en format numérique à l'adresse suivante : lamissarrant@gmail.com.

CONTACT

Pour toute question relative à ce projet, vous pouvez contacter La Maison de l'Illustration de Sarrant par mail : lamissarrant@gmail.com.

